



## Comprendre le rôle de mon avocat?

-----  
Par OLIVIER42

Bonjour.

Suite à une plainte déposé en février 2012, je suis suivi dans cette affaire par un avocat sous l'aide juridictionnelle.

Ce jour, elle m'adresse l'email suivant:

" Cher Monsieur,

J'ai reçu la copie du réquisitoire définitif du Procureur de la République , qui demande le non-lieu, le 13/10/16.

Vous disposez du délai de un mois à compter de cette date pour faire part de vos observations.

Je reste à votre écoute avant le 13/11.

Bien cordialement "

Ma question est la suivante, stimulé par plusieurs fait qui mon marqué, dont son absence à mon entretien avec le Procureur de la République.

Ne serait-il pas a elle de me conseiller, plutôt que de me demander des observations sans que je n'ai le réquisitoire???

Quand à l'affaire,d'ordre professionnel, et dans les grandes lignes.

Je suis fonctionnaire depuis 1993.

Suite au élection de 2008, cela s'est très vite compliqué pour une partie du personnel. Une première plainte en 2010 déposé par moi-même et deux autres agents , a donner un rappel à la loi contre des auteurs de dénonciations calomnieuse, dont mes nouveaux responsables instauré par la nouvelle municipalité.

En 2012, M. le Maire monte une procédure administrative demandant ma révocation.

Il présente en complète connaissance de cause devant le conseil de discipline, un des responsable sanctionné en 2010, lui demandant physiquement de baissé la tête pour démontré a quel point je lui avais provoqué la perte de ces cheveux. Ce malgré que sur l'ensemble du village de 3000 personnes où nous habitons, personnes ne se rappel avoir vu ce témoin avec des cheveux.

Un deuxième tout autant sanctionné en 2010, présentera l'ulcère que je lui aurai provoqué.

Des fautes bien entendu décrites parmi d'autres par M.le Maire sur sa demande de révocation.

Je me vois ainsi exclu 2 ans de mes fonctions, d'ou ma plainte déposé en 2012 contre ces nouvelles accusations.

Dans l'attente, je vous remercie d'avance.